



INSTRUCTIONS DE COURSE

Challenge des régates offshore 2026

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Cercle Nautique Calédonien BP 235 – 98845 Nouméa Cedex

1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course de voile 2025-2028 (RCV).
- 1.2 Lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quel bord se trouve l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart de ce bateau. Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition « d'écart » des RCV comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité).
Rien dans l'avis de course ou les instructions de course (IC) ne dégage un bateau de sa responsabilité en vertu du droit civil de se conformer au Règlement international pour la prévention des collisions en mer ou aux réglementations locales.
- 1.3 Le règlement spécial offshore (RSO) de catégorie 3 s'applique
- 1.4 Les règles de l'IRC s'appliquent aux bateaux de la classe IRC. Un bateau disposant d'un certificat secondaire IRC doit indiquer à l'autorité organisatrice quel certificat il compte utiliser avant la clôture des inscriptions.
- 1.5 Les règles de course modifiées par les IC sont :
Signaux de course, 29.1, 40, 44.3(c), 52, 55, 60.1(a), 63.1, 66, A4.2, A5.
- 1.6 Règles IRC 11.2 & 21.6.1 : Un bateau de la catégorie IRC peut emporter un spinnaker de plus que ce qui est indiqué sur le certificat de jauge IRC du bateau, sans changement de rating.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel situé à la base nautique du CNC.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification des instructions de course sera affichée sur le tableau d'affichage officiel de la base nautique du CNC avant 09H30 le jour du départ de la course, à l'exception de toute modification de l'horaire qui sera affichée avant 20H00 heures la veille de son entrée en vigueur

4 SIGNAUX À TERRE

- 4.1 Les signaux à terre seront hissés sur le mât de pavillons, à la base nautique du CNC.
- 4.2 Lorsque l'aperçu est affiché à terre, le signal d'avertissement sera émis au moins 30 minutes après l'abaissement de l'aperçu. Cela change les signaux de course.



5 PROGRAMME DES COURSES

Offshore #1 : du 23 au 25 mai 2026 : départ à 12h30.

Offshore #2 : du 19 au 20 septembre 2026 : départ prévu à 07h.

6 PARCOURS

Les parcours sont décrits à l'annexe 1.

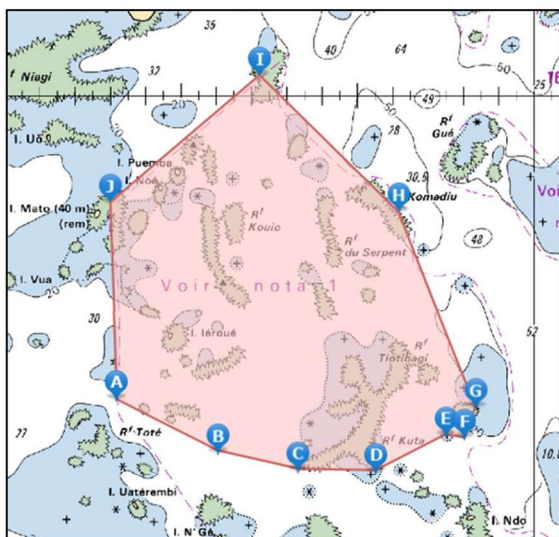
7 MARQUES, WAYPOINTS, LIGNES DE DÉMARCATIION, ZONE D'EXCLUSION.

7.1 Les marques de départ sont le bateau comité de course à l'extrémité tribord de la ligne de départ et une bouée jaune à l'extrémité bâbord.

7.2 Les marques d'arrivée seront la marque latérale rouge « Denoel » à l'entrée de la « Petite rade » du port de Nouméa à l'extrémité bâbord et la marque latérale verte à l'extrémité tribord.

7.3 Il existe des zones d'exclusion :

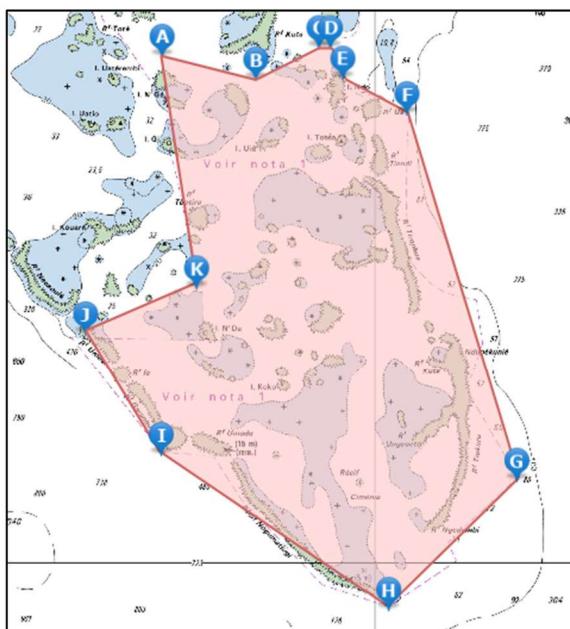
Corne Sud / Partie Nord



La zone est définie par les waypoints suivants :

A	166°48.167' E 22°37.900' S
B	166°51.333' E 22°39.250' S
C	166°53.317' E 22°39.750' S
D	166°55.483' E 22°39.767' S
E	166°57.500' E 22°38.817' S
F	166°58.017' E 22°38.900' S
G	166°58.350' E 22°38.083' S
H	166°56.167' E 22°33.000' S
I	166°52.183' E 22°29.450' S
J	166°47.983' E 22°32.767' S

Corne Sud / Partie Sud

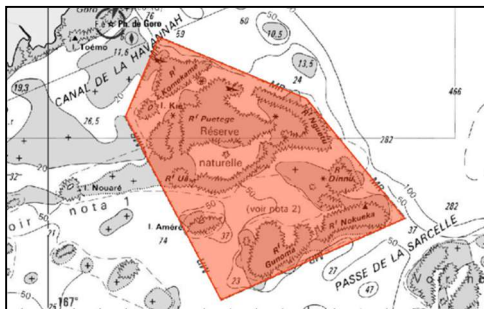


La zone est définie par les waypoints suivants :

A	166°50.833' E 22°39.767' S
B	166°54.850' E 22°40.667' S
C	166°57.583' E 22°39.417' S
D	166°58.083' E 22°39.433' S
E	166°58.617' E 22°40.617' S
F	167°01.367' E 22°42.033' S
G	167°06.133' E 22°56.583' S
H	167°00.600 E 23°01.717' S
I	166°50.800' E 22°55.600' S
J	166°47.500' E 22°50.767' S
K	166°52.317' E 22°48.980' S



Réserve Merlet - Réserve Naturelle Intégrale : accès strictement interdit



Tout bateau franchissant une ligne doit faire l'objet d'une réclamation de la part du comité de course. Chaque ligne est une obstruction continue à l'égard des RCV. La violation de cette règle n'est pas sujette à la réclamation d'un autre bateau. Cela modifie la règle RCV 60.1. (Annexe 1)

8 LE DÉPART

- 8.1 La course sera lancée en utilisant la RCV 26 avec le signal d'avertissement donné 5 minutes avant le signal de départ. Le pavillon « Cercle nautique calédonien » sera utilisé comme pavillon de classe.
- 8.2 Les rappels individuels peuvent être annoncés à la radio (canal VHF 77)
- 8.3 La ligne de départ se fera entre le mât arborant un drapeau orange et une bouée cylindrique.
- 8.4 Un bateau qui ne revient pas et ne démarre pas lorsqu'il est signalé conformément à la RCV 29.1 recevra une pénalité de 60 minutes de temps écoulé. Cela modifie l'annexe A 4.2 des RCV

9 ARRIVEE

- 9.1 La ligne d'arrivée se situe entre la marque latérale rouge « Denoel » à l'entrée de la « Petite Passe » du port de Nouméa et la marque latérale verte à l'entrée du port de Nouméa. (Annexe 1)
- 9.2 Les bateaux finissant sont tenus de prendre leur propre temps d'arrivée car la ligne d'arrivée peut ne pas être occupée. Les bateaux qui prennent leur propre temps d'arrivée doivent l'envoyer par SMS au : +687 85 04 02

10 COMMUNICATION

L'utilisation d'un routage externe pour l'événement est interdite. Chaque skipper signera une déclaration incluse dans le formulaire de départ.

11 LIMITE DE TEMPS

Il n'y a pas de temps limite.

12 RECLAMATIONS ET REDRESS

- 12.1 Les formulaires de réclamations sont disponibles à base de nautique du CNC ou sur le site de la FFvoile. Les réclamations doivent être livrées dans le délai imparti.
- 12.2 La limite de temps de réclamation est de 2 heures après la fin de la course du bateau réclamant. Pour les bateaux terminant de nuit, à 09H00 le lendemain
- 12.3 Les avis seront affichés dès que possible après le délai de réclamation pour informer les concurrents des instructions auxquelles ils sont partis ou désignés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la base nautique du CNC.



- 12.4 Les avis de réclamation du comité de course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux en vertu de la règle 61.1 (b).
- 12.5 Les erreurs d'instructions 8, 9.2, 10, 15, 23, 24 ne constitueront pas un motif de réclamation par bateau. Cela modifie la règle 60.1(a).
- 12.6 Une demande de réouverture de réclamation doit être présentée au plus tard 60 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce jour-là. Cela modifie la RCV 66.

13 RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à la fois en équipages et en doubles :

- Monocoque Temps réel
- Multicoques Temps réel
- Monocoque IRC toutes classes et par classes.

14 RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

- 14.1 Les formulaires de départ des concurrents seront à envoyer par mail : basenautique@cnc.asso.nc au plus tard 72h avant le départ de la course.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter une licence FFVoile mention compétition en cours de validité et le consentement parental dans le cas de mineurs.

Les skippers étrangers (RCV 46) doivent présenter la preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de WORLD SAILING.

La liste d'équipage (nom, prénom, numéro de licence de chaque membre de l'équipage participant à la régata) doit être fournie lors de l'inscription du bateau avant la date limite fixée par l'avis de course.

Tout changement d'équipage, n'est pas autorisé sans l'approbation du président du Comité de course. Après toute modification d'une liste d'équipage, le bateau doit toujours satisfaire aux exigences générales du paragraphe 3 de l'avis de course.

Tout bateau n'ayant pas satisfait aux articles 14.1 des IC ou 3 de l'AC sera considéré "hors course" (D.N.C) sans instruction. Ceci modifie les règles 63.1, A4 et A5.

- 14.2 Un bateau qui se retire de la course doit en informer le comité de course dès que possible.
- 14.3 La communication radio se fera sur le canal radio VHF 77, par téléphone mobile ou whatsapp quand c'est possible.
- 14.4 Les concurrents doivent porter des vêtements de flottaison individuels en **tout temps lorsqu'ils sont sur le pont** pendant la course, sans que le drapeau Y ne soit affiché avant ou avec le signal d'avertissement. Cela modifie la RCV 40.
- 14.5 Chaque bateau doit maintenir une veille d'écoute sur les canaux 16 et 77 du début à la fin de la course. **Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences ou ne répondrait pas à un appel sur un de ces canaux, pourra être pénalisé de 10 % du nombre des inscrits ou voir son temps aggravé de 30, 60 ou 90 minutes selon décision du jury.**
- 14.6 Un bateau doit être muni d'un dispositif de repérage fourni par l'autorité organisatrice. Un bateau sur lequel une telle unité tombe en panne ou cesse de fonctionner sera tenu de fournir des rapports de position supplémentaires par radio ou par téléphone Iridium.



- 14.7 Conformément à l'alinéa 42(i) des RCV, un bateau peut utiliser son moteur pendant la course :
- a) Si elle ne peut manœuvrer en toute sécurité, ou
 - b) risque d'interférer avec le trafic commercial, ou
 - c) s'est échoué, ou
 - d) Est en danger imminent de s'échouer.

Toute utilisation du moteur doit être déclarée sur la déclaration d'arrivée. Le comité de course décidera des mesures à prendre.

15. INTERRUPTION TEMPORAIRE DES COURSES (modifie les RCV 41 et 45)

- 15.1 Un bateau après le démarrage peut utiliser son moteur ou être remorqué pour faciliter l'ancrage ou l'accostage lorsque : a) il se met à l'abri des conditions météorologiques extrêmes ; ou (b) débarquer un équipier malade ou blessé qui ne participera plus à la course (cet équipier ne sera pas remplacé); ou (c) tenter des réparations.
- 15.2 Aux fins du paragraphe 15.1 des instructions de course, la propulsion mécanique ne peut être utilisée que pour faciliter l'accostage ou l'ancrage sur une distance maximale de deux milles marins. Lorsqu'elles sont ainsi ancrées ou amarrées, d'autres personnes peuvent monter à bord pour effectuer des réparations à condition que le bateau continue dans la course avec les mêmes stocks et équipements qu'avant de demander de l'aide. Les bateaux ne remplacent pas l'équipage. Lorsqu'un bateau reprend la course, il peut utiliser son moteur ou être remorqué sur une distance n'excédant pas 2 milles marins de tout port ou mouillage, à condition qu'il puisse être démontré que le total de ce remorquage n'a pas été avantageux pour le bateau vers l'arrivée.
- 15.3 Un bateau conformément à la RCV 1.1 (sauf en ce qui concerne son propre équipage), qui subit des dommages, peut accepter une assistance extérieure pour réparer les dommages, équipement à condition que cette assistance ne soit pas fournie sur une période cumulée supérieure à 24 heures au total.
- 15.4 Aux fins des présentes instructions de course, le temps écoulé d'un bateau continuera de s'accumuler, sauf que le temps pris en vertu de l'instruction de navigation 15.3 peut être inclus aux fins du RRS 62.

16 CONTRÔLES D'ÉQUIPEMENT ET DE MESURE

- 16.1 Un bateau ou un équipement peut être inspecté à tout moment pour s'assurer qu'il respecte les règles de sécurité et les instructions de course.

17 PUISSANCE

La RCV 52 est modifiée pour permettre les treuils motorisés.

18 EXPULSION DES DÉCHETS

Les bateaux ne doivent pas mettre à l'eau les déchets. Les déchets doivent être conservés à bord jusqu'à leur retour à terre.

19 PRIX

Aucun prix ne sera distribué.

20 DECHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 20.1 Tous les participants à la course le font à leurs propres risques et responsabilités. Ni le CNC ni aucune entreprise liée à l'organisation de la course n'est responsable de la navigabilité d'un



bateau dont l'inscription est acceptée, ni de la suffisance ou de l'adéquation de son équipement. Les propriétaires acceptent l'entière responsabilité de la navigabilité et de la sécurité de la navigation de leurs bateaux et de la compétence de leurs équipages.

- 20.2 Les propriétaires de bateaux, les skippers et l'équipage doivent savoir qu'il peut y avoir des obstacles inexplorés sous les eaux sur lesquelles la course se déroule. Ces obstacles inexplorés comprennent des récifs et des rochers qui pourraient constituer un danger pour les bateaux et les équipages. Le CNC n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ou perte d'un bateau ou pour les blessures ou la mort de toute personne de l'équipage qui peuvent survenir à la suite d'une collision avec un obstacle sous-marin. Tous les participants participent à la course à leurs propres risques.
- 20.3 L'attention est attirée par la règle fondamentale 3, qui stipule que « la responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui appartient ». Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. La décision de courir ou de continuer à courir relève de leur propre responsabilité. (RCV 3)
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou la mort subis en conjonction avec ou avant, pendant ou après la course.

21 PUBLICITE

Les concurrents doivent afficher la publicité fournie par l'autorité organisatrice, conformément aux instructions.

22 BALISES YELLOW BRICK

- 22.1 Il est obligatoire pour tous les bateaux de transporter l'unité YB Tracker fournie par le CNC pendant la course. Le suivi de la course peut être consulté sur le site Web de la course.
- 22.2 Rien ne doit être fait pour inhiber les transmissions YB Tracker.
- 22.3 YB Trackers restent la propriété du CNC. Il est de la responsabilité de chaque skipper de rendre son tracker en bon état. Chaque skipper est responsable de la totalité des frais de remplacement s'il ne retourne pas le tracker en bon état et à temps.

23. DÉGAGEMENT

Bouée de dégagement :



L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé sur le bateau Comité signifie que la bouée de dégagement est à contourner à TRIBORD. Ceci modifie « Signaux de course » des RCV.

L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner à BÂBORD. Ceci modifie « Signaux de course » des RCV.



ANNEXE 1

Le numéro du parcours sera annoncé lors du briefing skippers et sur le groupe WhatsApp croiseurs CNC. Cette annonce n'a qu'une valeur indicative, **le parcours à réaliser sera celui affiché à l'arrière du bateau du Comité de course au plus tard au signal d'avertissement.**

Les descriptions des parcours indiquent l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être contournée. Si une marque est manquante ou décalée de plus de 0,2 mille nautique, les bateaux doivent contourner la position de la marque manquante sur la carte.

Parcours 1 : Walpole (Environ 300 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Îlot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à bâbord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à contourner à bâbord
Îlot Amédée	à contourner à bâbord
Balise latérale rouge de la passe de la Havannah	Approx S 22°21.479' E 167°01.700' à laisser à tribord
Île Walpole	Approx S 22°35.59' E 168°56.59' à contourner à bâbord
Balise latérale rouge de la passe de la Havannah	Approx S 22°21.479' E 167°01.700' à laisser à bâbord
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à tribord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	

Parcours 2 : Maré (Environ 264 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Îlot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à bâbord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à contourner à bâbord
Îlot Amédée	à contourner à bâbord
Balise latérale rouge de la passe de la Havannah	Approx S 22°21.479' E 167°01.700' à laisser à tribord
Île Marée	à contourner à tribord
Balise latérale rouge de la passe de la Havannah	Approx S 22°21.479' E 167°01.700' à laisser à bâbord
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à tribord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	



Parcours 3 : Corne Sud & retour par Uitoé (Environ 200 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Ilot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Ilot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à bâbord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à contourner à bâbord
Ilot Amédée	à contourner à bâbord
Waypoint 1	Approx S 22°42.022' E 167°01.453' à laisser à tribord
Waypoint 2	Approx S 22°52.425' E 167°04.571' à laisser à tribord
Waypoint 3 Sud de la Corne Sud de la NC	Approx S 23°01.623' E 167° 00.535' à laisser à tribord
Balise verte de la passe de Uitoé	Approx S 22°10.453' E 166°06.254' à contourner à tribord
Cardinale Sud de la passe de Uitoé	Approx S 22°10.197' E 166°06.416' à laisser à bâbord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	

Parcours 4 : Bourail (Environ 190 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Ilot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Ilot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à tribord
Balise rouge de la passe centrale de Boulari	Approx S 22°30.634' E 166°27.301' à laisser à tribord
Waypoint 1 dans la baie de Bourail	Approx S 22°38.129' E 165°26.525' à contourner à tribord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	

Parcours 5 : Ile des Pins & Corne Sud (Environ 190 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Ilot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Ilot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à bâbord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à contourner à bâbord
Ilot Amédée	à contourner à bâbord
Balise latérale rouge de la passe de la Havannah	Approx S 22°21.479' E 167°01.700' à laisser à tribord
Waypoint 1 à l'est de l'île des Pins	Approx S 22°33.185' E 167°31.858' à laisser à tribord
Waypoint 2 au SE de l'île des Pins	Approx S 22°44.300' E 167°36.624' à laisser à tribord
Waypoint 3 au Sud de l'île des Pins	Approx S 22°46.587' E 167°34.962' à laisser à tribord
Waypoint 4 au Sud de la Corne Sud de la NC	Approx S 23°01.623' E 167° 00.535' à laisser à tribord
Waypoint 5 à l'Ouest Récif Toombo	Approx S 22°34.000' E 166°26.000' à laisser à tribord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 29.952' à laisser à tribord
Phare de l'Ilot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à bâbord
Balise latérale verte de l'Ilot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à tribord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	



Parcours 6 : Antignonia / île des pins (Environ 260 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Îlot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à bâbord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à contourner à bâbord
Îlot Amédée	à contourner à bâbord
Waypoint 1	Approx S 22°42.022' E 167°01.453' à laisser à bâbord
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à tribord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	

Parcours 7 : Corne sud & île des pins (Environ 190 MN)

Marques	Positions
Départ de Nouméa en face de la baie des Citrons	
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à bâbord
Phare de l'Îlot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à tribord
Balise latérale verte Thisbé	Approx S 22° 26.834' E 166° 26.952' à laisser à bâbord
Balise latérale verte Basse Amédée	Approx S 22° 28.596' E 166° 27.349' à laisser à bâbord
Îlot Amédée	à laisser à bâbord
Waypoint 5 à l'Ouest Récif Toombo	Approx S 22°34.000' E 166°26.000' à laisser à bâbord
Waypoint 4 au Sud de la Corne Sud de la NC	Approx S 23°01.623' E 167° 00.535' à laisser à tribord
Waypoint 3 au Sud de l'île des Pins	Approx S 22°46.587' E 167°34.962' à laisser à tribord
Waypoint 2 au SE de l'île des Pins	Approx S 22°44.300' E 167°36.624' à laisser à tribord
Waypoint 1 à l'est de l'île des Pins	Approx S 22°33.185' E 167°31.858' à laisser à tribord
Phare de l'Îlot Maître	Approx S 22°20.652' E 166°25.592' à laisser à bâbord
Balise latérale verte de l'Îlot Canard	Approx S 22°19.036' E 166°26.026' à laisser à tribord
La ligne d'arrivée entre les balises latérales verte à tribord et rouge à bâbord de l'entrée de la petite rade de Nouméa.	

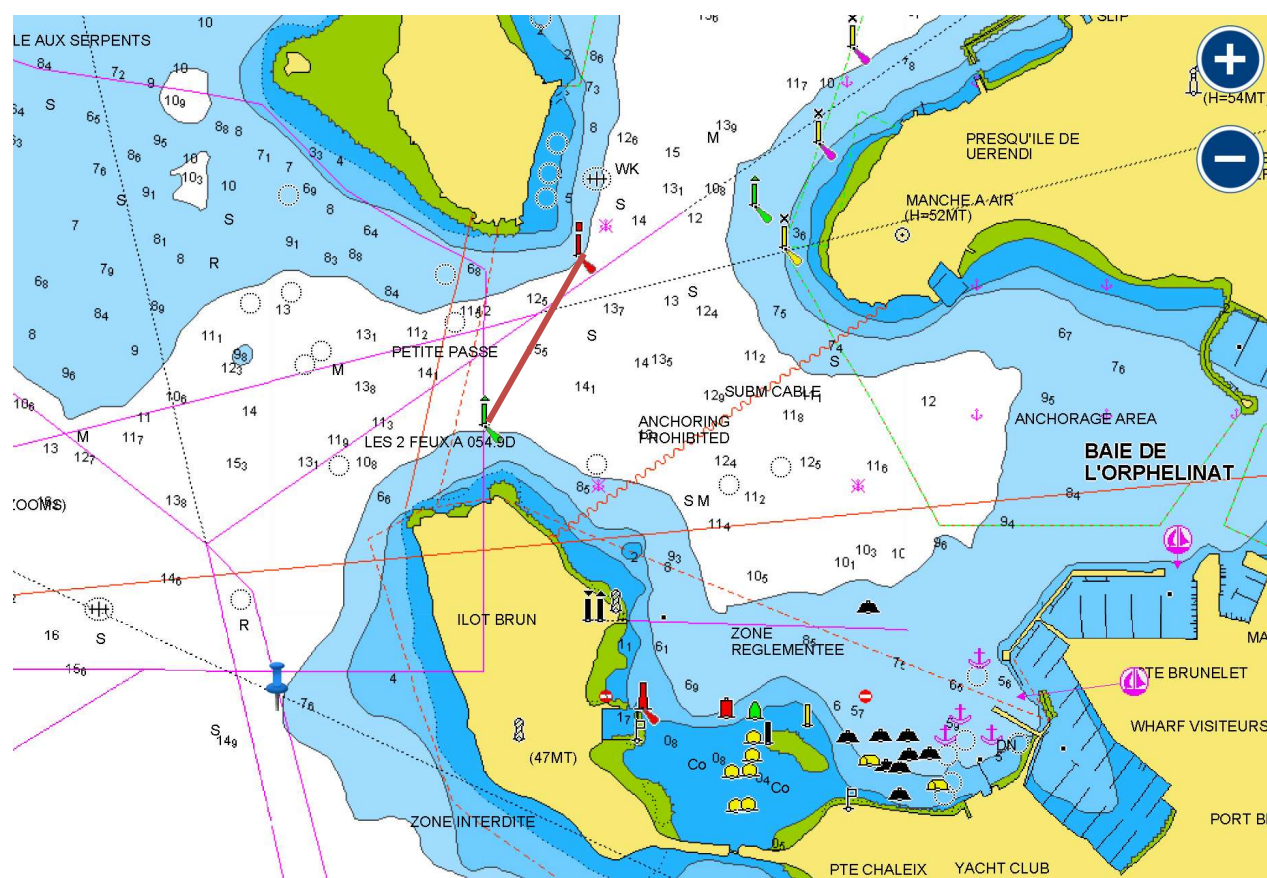
Zone d'exclusion

Les zones réglementées qui sont interdites à la navigation

- Zone de baignades
- PASSE de NOKOUE (vers l'île Ouen)



LIGNE D'ARRIVEE





ANNEXE 2

Les bateaux doivent continuer à écouter sur VHF sur les canaux 77 et 16 en tout temps.

1 / YB Tracker: Une unité YB Tracker est montée sur votre bateau par l'autorité organisatrice. Ne touchez pas la balise pendant toute la course. Laissez l'antenne dégagée. Retournez la balise au secrétariat de la course après l'arrivée.

2/ Numéros de téléphone importants :

Bureau direction de course : (687) 85 04 02

Sauveteurs : (687) 29.23.32



DÉCLARATION DE DÉMARRAGE

Nom du Skipper :

Nom du bateau:

N° de voile :

_____, Skipper du Bateau nommé ci-dessus, déclare par la présente que je m'engage à participer à une course au large de catégorie RSO 3 de mon plein gré, en acceptant sans limitation ni qualification, toutes les Règles, telles que définies par les RCV, les RSO et les règles de sécurité.

J'ai vérifié le bateau, et je suis convaincu qu'il est en état de navigabilité et dispose de tout l'équipement de sécurité nécessaire et que toutes les personnes à bord sont pleinement informées de la façon de l'utiliser.

Je déclare que j'ai une assurance au tiers pendant la course.

Je déclare que je vais enfin, avant le départ, vérifier les prévisions météorologiques et, comprendre qu'il est de ma responsabilité de décider de commencer ou non, ou de continuer dans la course, conformément à la règle fondamentale 3 des RCV.

Terminé à Nouméa le :
Signature



LISTE DE L'ÉQUIPAGE

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

